

Perspectives

N°24/012 – 17 janvier 2024

POLOGNE – Une cohabitation très laborieuse

Entre le nouveau Premier ministre, D. Tusk, et le président Duda, la guerre politique ne fait que s'exacerber depuis la prise de fonction du Premier ministre mi-décembre 2023. Tout d'abord, le président a retardé autant que possible la nomination du nouveau gouvernement de la coalition qui est sortie victorieuse des élections d'octobre dernier. Ensuite, il a exercé son droit de veto pour bloquer un projet de loi sur la refonte de la TVP (chaîne de télévision publique). Le dernier conflit concerne l'emprisonnement de deux anciens députés, auxquels le président avait accordé une grâce présidentielle en 2015 ; une bataille juridique est en cours pour savoir si ce processus d'arrestation (assez invraisemblable car les deux députés étaient réfugiés dans les bureaux du palais présidentiel) est constitutionnellement admissible ou non. Pour faire monter les tensions, le parti PiS (Droit et justice) a organisé une marche dans les rues de Varsovie avec des sympathisants du parti venus des quatre coins du pays grâce à des bus affectés pour l'occasion par les structures du PiS, accusant le Premier ministre d'avoir recours à des « emprisonnements politiques ».

Que PiS, l'ancien parti au pouvoir, lâche les rênes de façon démocratique et pacifique était déjà peu probable, mais de là à ce qu'ils se présentent comme les défenseurs de l'État de droit en Pologne, la plaisanterie frôle le mauvais goût ! Pire encore, l'ancien Premier ministre fait appel aux institutions de Bruxelles pour « les aider », alors que ces derniers étaient fortement décriés et discrédités par les dirigeants du PiS.

L'enjeu majeur pour le gouvernement Tusk consiste, dans un premier temps, à détricoter l'immense filet anti-démocratique qui a été tissé durant les huit ans de gouvernance du PiS. La tâche est très difficile et dangereuse, car le « verrouillage » institutionnel va très loin. D'abord, il faut défaire la législation et, sur ce point, le président Duda a encore la capacité d'utiliser son droit de veto, et ce jusqu'aux prochaines élections présidentielles de 2025, quand son deuxième mandat se terminera et qu'il ne pourra plus être éligible. Ensuite, il faut rappeler que le PiS a placé « ses hommes » aux postes clés des institutions du pays, notamment les juges de la Cour constitutionnelle et aux autres juridictions d'échelon inférieur, ainsi que dans les médias ou les grandes entreprises publiques. Il est donc difficile d'agir vite et à grande échelle pour remettre l'État de droit dans une situation conforme aux règles de l'Union européenne. Or, le temps c'est précisément l'ingrédient dont D. Tusk dispose le moins, car Bruxelles a besoin d'actions concrètes allant dans le bon sens pour pouvoir débloquer l'enveloppe du Fonds de relance à la Pologne, bloquée en raison des atteintes à l'État de droit. Cette « fenêtre » est donc largement exploitée par le PiS afin de déstabiliser Tusk et la coalition en place, en créant des tensions politiques dans le pays. Toutefois, Bruxelles est très confiant vis-à-vis de la nouvelle politique de Varsovie et il ne faut pas négliger les capacités et l'expérience politique de D. Tusk qui saura manœuvrer pour trouver des issues et faire avancer son agenda politique.

Le déblocage des fonds a d'ores et déjà commencé avec une première tranche de 5 milliards d'euros versée en décembre dernier et les financements devraient se poursuivre cette année. Pour rappel, l'ensemble de l'enveloppe représente environ 36 milliards d'euros en subventions et prêts. Le plan de relance du pays a déjà été validé et la structure des financements devrait se répartir à hauteur de 37% pour la transformation énergétique, sujet très cher au nouveau gouvernement, la digitalisation doit représenter autour de 20% des financements et le reste sera consacré aux améliorations du système de santé, de l'éducation, etc.

Article publié le 12 janvier 2024 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
16/01/2024	France – Scénario 2024-2025 : l'économie redémarre grâce à la dissipation des chocs	France
16/01/2024	Royaume-Uni – Scénario 2024-2025 : une reprise fragile plus tard cette année	Royaume-Uni
15/01/2024	France – Nette hausse des défaillances d'entreprises en 2023, faut-il s'inquiéter ?	France
12/01/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
10/01/2024	Vidéo – Point économique de l'année 2023 et perspectives 2024 avec Isabelle Job-Bazille	Monde
29/12/2023	Égypte – Des menaces sur ses quatre principales rentes	Moyen-Orient - Afrique du Nord
27/12/2023	Royaume-Uni – L'inflation surprend de nouveau à la baisse	Royaume-Uni
22/12/2023	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
22/12/2023	Monde – Scénario macro-économique 2024-2025 : Fluctuat nec mergitur	Monde, scénario
21/12/2023	Chine – Les temps difficiles	Chine
21/12/2023	France – L'Insee revoit sa copie, moins d'inflation mais aussi moins de croissance pour 2023	France
21/12/2023	Parole de banques centrales – La Bank of England reste prudente et continue de voir des risques haussiers sur l'inflation	Royaume-Uni
20/12/2023	Parole de banques centrales – BCE : un pas de plus vers une double normalisation	Zone euro
19/12/2023	Géopolitique – La guerre des émotions nous traverse. Apprenons à la connaître	Géopolitique
19/12/2023	Métallurgie – De l'ampoule à l'obus, le tungstène entretient la flamme	Mines & métaux
15/12/2023	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
14/12/2023	Allemagne – Un grand trou dans les finances publiques	Allemagne
14/12/2023	Arabie saoudite – Croissance zéro ou récession attendue cette année, l'économie pétrolière reste trop pro-cyclique	Moyen-Orient - Afrique du Nord
14/12/2023	Afrique sub-saharienne : quels effets du changement climatique sur les économies de la région ?	Afrique
14/12/2023	Argentine – Une histoire sans fin	Amérique latine
12/12/2023	France – La Banque de France propose une autre lecture de la baisse de la productivité récente	France
08/12/2023	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
08/12/2023	Chimie – Le graphène va-t-il détrôner la fibre de carbone ?	Chimie
07/12/2023	Égypte – Une probable extension du plan de soutien du FMI dans un contexte difficile	Moyen-Orient - Afrique du Nord
07/12/2023	Entre la Chine et les États-Unis, la Corée a toujours besoin de la mondialisation heureuse	France
06/12/2023	France – La croissance révisée à -0,1% au troisième trimestre, une histoire pas tellement modifiée	France
06/12/2023	Allemagne – L'industrie bénéficiera de subventions sur les prix de l'électricité	Allemagne
05/12/2023	Zone euro – Se réjouir du reflux de l'inflation à 2,4%, mais veiller aux prochaines pressions à la hausse	Zone euro

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.